

Je me rends compte que la prochaine fois que seront indexées ces pensions, ce sera en janvier 1974. On me dira peut-être de ne pas m'énerver et que cela se fera d'ici là. Pourtant, cela fait assez longtemps que je suis ici pour savoir que même si on ne s'énerve pas, il faut beaucoup de temps pour régler ces choses.

Dans l'espoir que des changements seront apportés afin que l'indexation qui aura lieu en janvier 1974 concorde le plus possible avec l'augmentation du coût de la vie, j'implore le président du Conseil du Trésor (M. Drury) d'annoncer ici ce soir que le gouvernement fera ce qu'il dit être prêt à faire, ce qu'il incline à faire et qu'il le fera sans attendre que des mesures soient prises en ce qui concerne le Régime de pensions du Canada.

Je comprends et j'approuve la sympathie du gouvernement. Je comprends que le gouvernement est avec nous. Je comprends les commissions et organismes qui disent que ces recommandations devraient être appliquées cette session. En fait, il semble que tout le monde, sauf le président du Conseil du Trésor, marche au même pas. J'espère qu'il se mettra au pas ce soir.

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, j'ai entendu l'éloquent plaidoyer du député, le dernier en date ce soir. Comme le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) l'a signalé, c'est son dernier en date et il espère qu'il sera accueilli favorablement. Je ne dirai pas que le plaidoyer est tombé dans les oreilles d'un sourd, mais l'expression qu'utiliserait la presse serait peut-être: «Il n'aura pas les résultats que le député avait espérés».

Le député sait tout autant que moi que d'ici à la fin de la période normale de session, nous avons un calendrier très chargé. Même s'il semble que tout le monde approuve la mesure, sauf le président du Conseil du Trésor, et que, par conséquent, elle sera rapidement adoptée après avoir suivi le débat de ce soir sur un bill que tout le monde est censé appuyer, il ne semble pourtant pas que nous fassions beaucoup de progrès.

J'admets qu'en modifiant le Régime de pensions du Canada et les amendements à l'indexation des régimes de la Fonction publique, des Forces armées et de la Gendarmerie, si les deux mesures sont appliquées ensemble plutôt qu'à des moments différents, une tout de suite et une autre dans le courant de l'année, nous pourrions procéder plus tôt et plus rapidement. Le député a signalé qu'il serait difficile de le mettre en vigueur avant janvier. Je suis heureux que nous disposions d'un bon délai avant cette date.

Le gouvernement fédéral tente de convaincre les provinces d'adopter le principe de l'indexation du Régime de pensions du Canada à un taux supérieur à 2 p. 100. Le gouvernement croit également que l'indexation du régime de retraite en cause pourrait être supérieure à 2 p. 100. Cependant, alors que le député affirme qu'il n'existe aucun obstacle légal à ce que les deux soient réunis, je pensais qu'au moment où la question de l'indexation du régime de retraite avait été discutée avec les employés, ceux qui contribuent actuellement au régime, ils nous ont clairement précisé qu'ils acceptaient le même taux d'indexation que celui du Régime de pensions du Canada. Je pense qu'il était clairement entendu qu'en retour de leur cotisation d'un demi de 1 p. 100 pour égaler le un demi de 1 p. 100 versé par le gouvernement, l'indexation serait limitée au même taux que celui du Régime de pensions du Canada.

Motion d'ajournement

● (2210)

Il n'existe donc pas de raison primordiale et obligatoire pour que les deux aillent de pair. Mais il y a sûrement l'aspect obligatoire qui fut convenu par les cotisants actuels et le gouvernement quand il a été question du financement conjoint du régime actuel. Je le répète, je ne pense pas qu'il y aura perte de temps. Le député affirme qu'il n'y a que moi qui y sois opposé. Je n'ai pas d'objection à la proposition, mais simplement au moment de la présentation du projet de loi alors que le calendrier de la Chambre, je pense que tous les députés en conviendront, est déjà passablement chargé.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Est-ce que ce sera fait cette année? Il a dit oui, monsieur l'Orateur.

LA SÉCURITÉ SOCIALE—LA SITUATION DANS CERTAINES PROVINCES—DEMANDE DE HAUSSE DES ALLOCATIONS FAMILIALES AUX TERMES DU RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, je suis ravi de voir que le ministre, dont je suis l'ombre, est venu ici ce soir pour me répondre. Le 12 mars, je lui ai posé la question suivante:

Le ministre peut-il nous dire si, à la lumière de ce qu'il appelle la situation sociale désastreuse qui règne dans certaines provinces, il est prêt à apporter une aide en proposant au plus tôt des mesures législatives visant à hausser les allocations familiales, si possible avant Pâques, et en augmentant de plus de 50 p. 100 la participation gouvernementale au Régime d'assistance publique du Canada, au moins pour les régions et les provinces qui en ont grand besoin, comme l'a fait remarquer l'honorable représentant dans son discours?

Depuis que j'ai posé cette question, on nous a dit que le bill touchant les allocations familiales allait être présenté à la Chambre avant le 15 juin. Depuis des semaines, d'autres députés et moi avons exhorté le ministre à se hâter de saisir la Chambre de cette mesure législative. Comme il s'agit d'une mesure de répartition du revenu, j'espérais que son entrée en vigueur se ferait au plus tard le 1^{er} janvier 1974.

Le 8 mai, le premier ministre (M. Trudeau) informait mon collègue de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) que, si le programme de la sécurité du revenu familial avait été adopté en septembre dernier, il aurait pu entrer en vigueur au plus tard en janvier 1973. Assurément, si dans le cadre de cette énormité administrative, l'on pouvait livrer si rapidement les chèques d'allocations, on pourrait le faire encore plus vite dans le cadre de la mesure que l'on attend du ministre actuel. Lorsque le ministre a présenté son livre orange sur la sécurité sociale, il traitait d'une gamme infinie de questions touchant la santé et le bien-être des citoyens canadiens. Il présentait nombre de propositions faisant appel à une multitude de conférences et d'entretiens. Pour mélanger les couleurs, sinon mes métaphores, le livre orange n'est que le projet sur papier bleu d'un changement social possible et probablement éloigné.

Je ne m'oppose pas non plus à la suggestion voulant qu'il nous faille examiner en profondeur nos programmes d'aide sociale. Mais qu'en est-il de l'intervalle? Qu'advient-il de milliers de Canadiens qui ne peuvent assumer un coût de la vie sur lequel on ne peut plus exercer de contrôle, ou pour parler plus clairement, qui a sérieusement besoin d'être assujéti à des contrôles? Nous reconnaissons qu'il faut une planification à longue échéance et, au besoin, une refonte en profondeur de tout notre sys-